

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2022

Présents : Alexandre ALAJBEGOVIC, Isabelle AVON, Caroline BERTHET, Damien DIAGNE, Serge DIDIER, Caroline GALINA, Adeline LE BARON, Jean-Pierre PETTAVINO, Joël RAYMOND, Cécile SPINA, Manon THERON CHAUVET, Olivier VOLLAIRE.

Absents excusés : Isabelle BROUSSET, Jérôme MORELLO, Roger STACHINO.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal.

Subventions aux associations :

Monsieur le Maire informe les conseillers présents qu'il est exigé des associations qu'elles présentent leur demande de subvention à l'aide de l'imprimé réglementaire.

Plusieurs associations ayant déjà déposé leur demande pour l'année 2022, le conseil municipal, sur proposition du maire, accorde à l'unanimité les subventions suivantes aux associations pour 2022 :

• Mouv'seniors	2 500 €
• Entente Sportive Sud Luberon	3 500 €
• Lourmarin des carnets	2 000 €
• Les Amis de Lourmarin	700 €
• Les Anciens combattants	500 €
• Rencontres Méditerranéennes Albert Camus	2 000 €
• Association d'Etudes Vaudoises et Historiques du Luberon	500 €
• Festival Yeah !	3 500 €
• Amitié Henri Bosco	2 000 €
• Printemps des Artisans	500 €

Les subventions aux autres associations du village seront étudiées à réception de leur demande et feront l'objet d'une décision lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Élections présidentielles :

Communication aux conseillers de la composition des bureaux électoraux et des tours de garde pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

Plan climat air énergie territorial (PCAET) :

Le projet de PCAET, élaboré à l'échelle des 21 communes du territoire, a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2021. Pensé comme la stratégie de transition énergétique et écologique du territoire, le PCAET est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique.

En application des dispositions de l'article L 123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation du public par voie électronique (www.planclimat.luberon Sorgue.fr) est organisée pour recueillir les avis du public sur le projet du Plan Climat Air Énergie du bassin de vie Cavailhon – Coustellet – Isle sur la Sorgue.

Un avis de consultation publique a été diffusé par les voies réglementaires, mais trois réunions publiques d'information sont également organisées aux lieux et dates suivants :

Oppède : espace Jardin de Madame, jeudi 17 mars 2022 à 18h,

Fontaine de Vaucluse : Salle des fêtes, vendredi 18 mars 2022 à 18h,

Lourmarin : Fruitière Numérique, mercredi 23 mars 2022 à 18h.

Point travaux / urbanisme : (Joël RAYMOND)

- Dématérialisation obligatoire des demandes d'autorisations d'urbanisme : elle permettra désormais aux pétitionnaires, à compter de la mi avril 2022, de déposer leurs demandes de permis de construire en ligne, sur une plate-forme qui sera accessible aux organismes consultatifs.
Une communication sera faite auprès de la population avec le lien internet vers l'adresse dédiée. Mais ça n'est pas tout à fait opérationnel aux niveaux régional et national...
- Révisions allégées du PLU : un délai de réponse a été fixé au 16 avril 2022 pour l'avis des MRAE (Missions Régionales d'Autorités Environnementales) concernant le volet environnemental des révisions, ce qui devrait nous permettre d'arrêter les révisions allégées au conseil du 23 mai, et dans le meilleur des cas (si on reçoit les avis avant), du 11 avril 2022.
- Recours sur le 2ème permis du terrain Bernard : jugement annoncé au 29 mars 2022.
- Recours gracieux en cours d'une demande de permis sur terrain agricole par un non agriculteur.
- Recours MOORE sur PC POMMIER toujours en attente de jugement.
- Travaux de réfection du chemin du Petit Plan : terminés à la grande satisfaction des riverains.
- Abattage en urgence (pour des raisons de sécurité) des peupliers du stade terminé. L'entreprise qui évacue le bois le fait gratuitement en compensation de la récupération du bois.
- Rénovation du bâtiment communal du square Soulier : aménagement du bureau du garde et remise aux normes de l'installation électrique de la salle polyvalente. Les travaux de maçonnerie (devis accepté de l'entreprise Tonelli) débiteront bientôt.
On attend les devis pour la plomberie, l'électricité, la peinture, les huisseries, ainsi que les branchements téléphonique et internet (reliés à la mairie) pour le bureau du garde.
Délibération travaux espace Soulier / Inscription fonds de concours 2022 LMV :
Monsieur le Maire informe les conseillers de l'avancement des consultations dans le cadre du projet de rénovation de la salle polyvalente et d'aménagement du bureau du Garde Champêtre dans le bâtiment de l'espace Soulier.
Il indique qu'une fois les devis validés, ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de participation au financement auprès de l'agglomération LMV, dans le cadre du fonds de concours aux investissements 2022.
Le conseil municipal délibère et décide de prévoir au plan de financement des travaux projetés en 2022 dans le bâtiment de l'espace Soulier, la participation de l'agglomération LMV dans le cadre du fonds de concours aux investissements 2022.
- Rénovation des fenêtres de l'école : les devis ont été reçus, ils font l'objet de vérifications, le dossier de demande de subventions est en cours.
- Nettoyage des statues : programmé pour le 28 mars.
- Mise en place du tarif jaune à la Fruitière Numérique : attente des devis et du planning d'intervention.
- RD 27 entrée de ville : des sondages ont été réalisés (terrain Colletin) pour l'étude de sol nécessaire avant la construction du mur de soutènement.
- Aménagement et réfection du début du chemin de Pierrouret : la partie technique du projet est à l'étude au cabinet d'ingénierie Kingé.
- Wifi départemental : le Conseil Départemental est en train de rédiger la convention. Nous n'avons pas de date de mise en service.
- Compostage : la CPIE, sous-traitant de LMV, a fait le point sur le composteur collectif des Grandes Bastides, ça fonctionne bien. On envisage d'en installer un autre au lavoir municipal du centre village.
- Travaux de réfection du réseau assainissement / pluvial de la rue Henri de Savornin à

- l'entrée du village : terminés depuis le 9 mars.
- Vérification des toitures de l'Eglise, du Temple et de l'immeuble Savornin qui ont été endommagées par la tempête du 31 janvier.
 - Balisage horizontal : rencontre avec l'entreprise de marquage programmée mardi 22 mars pour réviser l'ensemble de la signalisation horizontale, afin d'optimiser le stationnement.
 - Plantations à proximité du terrain de beach volley, afin d'empêcher le stationnement des véhicules.
 - Réfection de l'électricité du local de l'accueil de loisirs à l'école : attente du devis.
 - Collecte des cartons des particuliers : la cabane à cartons du point d'apport volontaire va enfin être remplacée par 3 colonnes à cartons.
- Rapport de la commission stationnement : Suite à la distribution des flyers d'information sur l'interdiction de stationner sur les trottoirs, une 4ème rencontre a eu lieu à l'intention des commerçants de la place Henri Barthélémy pour expliquer la politique du Conseil Municipal en matière de sécurisation du stationnement sur le territoire de la commune.
- Les élus travaillent à la mise en place de parkings éphémères dans un premier temps pour la saison estivale, et négocient l'acquisition des terrains correspondant aux emplacements réservés du PLU pour la création de parkings définitifs.

Printemps des artisans 2022 (Jérôme MORELLO) :

Jérôme MORELLO rappelle l'association des communes de Lourmarin, Puyvert, Vaugines, Cucuron, Puget, de la chambre des métiers, de la Mission Locale, d'une banque, d'une assurance, et de nombreux artisans autour de cette manifestation, destinée à faire découvrir et promouvoir l'artisanat local dans toute sa diversité.

La première manifestation « Printemps des artisans » a eu lieu à Vaugines en 2021.

Cette année la deuxième édition se déroulera à Lourmarin le 30 avril 2022, de 9h30 à 14h30 dans les locaux de la Fruitière Numérique.

Reprise du Marché des Producteurs (Jérôme MORELLO) :

Un courriel a été envoyé à tous les producteurs du marché, pour leur rappeler la date du premier marché de 2022 programmé le 5 avril. Un planning de présence leur a également été demandé afin que le marché soit organisé dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, une réunion des organisateurs est prévue le 19 avril à 18h à la Fruitière, pour relancer l'animation du marché et réfléchir aux moyens à mettre en œuvre.

À noter que le marché sera transféré exceptionnellement sur la place Barthélémy les 12 avril et 3 mai en raison de camions de production d'un tournage cinématographique, stationnés sur l'esplanade de la Fruitière ces jours là.

Recrutement d'un adjoint technique :

8 candidatures ont été reçues, parmi lesquelles 4 ont été retenues pour convoquer les candidats à des entretiens individuels le lundi 28 mars.

Macro planning des manifestations 2022 :

Rappel du carnaval le 26 mars, les conseillers disponibles sont invités à venir renforcer l'équipe du comité des fêtes pour encadrer la manifestation.

Grand dîner organisé par l'association des commerçants dans les rues du village le 14 mai.

Vide greniers du Pep's le 15 mai.

Solidarité avec l'Ukraine :

La commune de Lourmarin suit attentivement les directives préfectorales afin de pouvoir communiquer aux habitants qui le souhaitent tous les renseignements relatifs aux actions de

solidarité envers l'Ukraine.

Le centre de stockage des dons d'Avignon ferme le 22 mars. Pour faire des dons, il conviendra de se rapprocher des associations caritatives locales (type croix rouge, secours populaire, initiatives villageoises...).

Il est préférable cependant de privilégier les dons en numéraire (croix rouge).

Les propositions d'hébergement de réfugiés ukrainiens sont recensées et centralisées par la Préfecture, qui a confié à une association agréée le soin de vérifier et valider toutes les offres.

Afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité exceptionnel avec le peuple ukrainien dans les territoires, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) a activé le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

Ce mécanisme permet à toutes les collectivités qui le souhaitent, quelle que soit leur taille, d'apporter leurs contributions financières pour financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de faire au nom la commune de Lourmarin un don de 1000 € en faveur de l'Ukraine. Ce versement se fera par le mécanisme du FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales).

Par ailleurs, cette crise ukrainienne et la mobilisation des polonais dans l'accueil des réfugiés est une bonne occasion pour redonner du sens au jumelage de la commune avec la commune polonaise de Zirardow. Nous allons prendre contact avec la mairie de Zirardow pour leur apporter notre soutien et leur proposer de les aider dans la mesure de nos capacités.

Convention de partenariat avec Présence Verte :

Le Maire informe les conseillers que la mairie de Lourmarin et l'association de téléassistance des personnes « Présence Verte Alpes Vallée du Rhône », se reconnaissant une même philosophie humanitaire et sociale fondée sur la responsabilité et l'autonomie des individus, considérant la convergence de leurs orientations dans le domaine du maintien à domicile des personnes handicapées, âgées, ou isolées sans condition d'âge, ont convenu par convention la mise en place d'un système de téléassistance susceptible d'apporter une amélioration des conditions de vie des bénéficiaires.

Par cette convention, la mairie de Lourmarin décide de mettre en relation, à leur demande, les habitants de la commune avec le service de téléassistance de Présence Verte Alpes Vallée du Rhône. Les habitants n'ont aucune obligation d'accepter ce service si les conditions ne leur conviennent pas. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention de partenariat pour une durée de 3 ans renouvelables par reconduction expresse.

Questions diverses :

Serge DIDIER intervient au nom des exploitants de la brasserie l'Ang&lo, qui déplorent la nouvelle interdiction de stationner sur les trottoirs, car en l'absence de solution alternative pour leur clientèle, cette décision a provoqué une forte baisse de leur chiffre d'affaires.

Le Maire rappelle qu'il ne faut pas perdre de vue l'objectif de cette interdiction de stationner, qui reste avant tout la sécurité des piétons, la sécurité routière, et de permettre les interventions des services de secours les jours de forte affluence.

Serge DIDIER demande également qu'une solution soit apportée aux professionnels de santé (infirmier(e)s, médecins) qui travaillent à domicile dans le quartier de l'Eglise, car ils ne peuvent pas stationner leur véhicule lors de leurs interventions quotidiennes. L'attribution d'une place réservée serait-elle envisageable ?

Le Maire indique qu'un emplacement réservé aux véhicules de secours et aux professionnels de santé a déjà été matérialisé au début de la rue Henri de Savornin. Il faudra réfléchir éventuellement à la possibilité d'instaurer une zone bleue en journée au quartier de l'Eglise.